



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 6813

Texte de la question

A une époque où la jeunesse a besoin de modèles, de références, afin d'éveiller en elle le sens de l'honneur et du dévouement, l'année 2004 sera celle du 90e anniversaire de la mort, à la tête de sa compagnie, du lieutenant de réserve qu'était le grand écrivain et poète Charles Péguy. Un tel anniversaire méritant d'être célébré dans tous les établissements d'enseignement, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de quelle façon il compte faire évoquer le souvenir de Charles Péguy, à la fois comme homme de lettres, citoyen et réserviste, et le proposer en exemple aux élèves et étudiants d'aujourd'hui.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a pris contact avec le ministère de la culture et de la communication (direction des Archives de France, délégation aux célébrations nationales). Seuls, sont célébrés les cinquantenaires, centenaires et multiples. En conséquence, il n'est pas prévu de célébrer en 2004, le 90e anniversaire de la mort de Charles Péguy. Toutefois, M. le député Bruno Bourg-Broc pourrait utilement saisir le Haut Conseil de la mémoire combattante, présidé par le Président de la République, dont le secrétariat est assuré par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et qui formule des propositions sur les actions à conduire pour l'année en cours.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6813

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4246

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 856